

INTERVIEW

JEAN-RENÉ FOURTOU

Président-directeur général de Rhône-Poulenc

L'Actualité Chimique : Vous êtes président de l'Association Française des Entreprises pour l'Environnement. Par qui et pourquoi cette association a-t-elle été créée ? Quels sont ses objectifs et son programme d'activité ?

J.R. Fourtou : Nous avons créé "Entreprises pour l'Environnement" en mars 1992 avec 14 grandes entreprises opérant en France et nous avons déjà été rejoints par un bon nombre d'autres entreprises.

Ce qui rassemble les membres d'"Entreprise pour l'Environnement", c'est la conscience que la protection de l'environnement est l'un des enjeux majeurs du développement économique des prochaines années. La nécessité de mieux concilier le développement d'une industrie compétitive, créant des emplois et des ressources pour le pays, avec l'impératif consistant à préserver le patrimoine naturel et la qualité de la vie, doit entraîner la prise de responsabilité de tous les acteurs et particulièrement des entreprises.

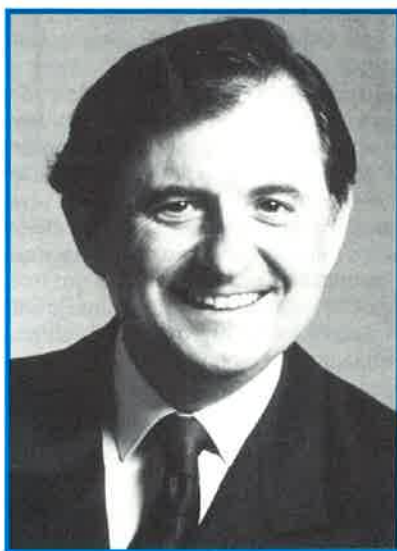
Les entreprises participent aux atteintes à l'environnement comme toutes les activités humaines. Mais ce sont elles qui ont les moyens financiers, humains, techniques et une grande partie des connaissances nécessaires pour assurer la meilleure protection possible de l'environnement.

Les entreprises y consacrent beaucoup d'efforts et des résultats très importants ont déjà été atteints.

Toutes ces réalisations de l'industrie se sont faites et se font encore au prix d'investissements et de frais de fonctionnement très lourds.

"Entreprises pour l'Environnement" veut agir pour favoriser l'engagement le plus large possible de l'entreprise sur les problèmes d'environnement dans sa démarche, dans son processus industriel et dans l'établissement de ses prix de revient.

"Entreprise pour l'Environnement" veut aussi et surtout agir pour que des progrès



soient réalisés dans le domaine des pratiques managériales de la protection de l'environnement. En effet, dans ce domaine, les concepts, les outils de mesure et d'analyse des problèmes doivent encore très largement être développés afin que l'on parvienne à une gestion plus efficace de la protection de l'environnement.

Certains des membres de l'Association ont déjà effectué des travaux et des réflexions sur ces sujets. Par le biais du recueil des expériences de ses membres, afin d'en effectuer une analyse et une synthèse, "Entreprises pour l'Environnement" entend donc dégager les principes de bonnes pratiques managériales de la protection de l'environnement dans les entreprises et mettre ce travail à la disposition de l'ensemble des entreprises françaises.

Par ailleurs, il apparaît indispensable que soit dispensée une meilleure information auprès du public, notamment concernant la qualité environnementale du milieu dans lequel il vit, et ce surtout pour éviter que des incompréhensions ne dégénèrent en des conflits plus graves et préjudiciables pour tous.

Comme les indicateurs de qualité ont, dans d'autres circonstances, poussé l'ensemble des acteurs d'une région ou d'une profession à consentir des efforts pour améliorer le niveau de leur collectivité, l'information concernant la qualité de l'environnement (pollutions classiques, mais aussi bruit, paysages, entretien du patrimoine, etc.) doit permettre de mieux faire comprendre à l'ensemble des acteurs, à la fois la diversité des facteurs intervenant dans cette qualité et la responsabilité de chacun. Donc, de conduire à des progrès dans le cadre d'une saine émulation.

Enfin, en liaison avec tous les acteurs économiques et politiques concernés par la protection de l'environnement, notre association souhaite que l'on débâte des choix à effectuer, de la hiérarchisation des problèmes, de l'utilisation la plus efficace possible des moyens disponibles : les problèmes de protection de l'environnement ne doivent, en effet, pas être pris uniquement par le biais de réglementations qui n'évitent pas toujours les pièges du foisonnement, de la mode et des considérations politiques. Coopération et concertation doivent s'établir et se développer. Il faut notamment fonder l'appareil réglementaire et législatif sur des réalités s'appuyant sur des bases scientifiques solides, sur des évaluations des conséquences sur la santé et l'économie et sur la possibilité du contrôle effectif. Il faut aussi respecter la norme juridique et la pratique du droit.

Ce dialogue, ce débat, doit inclure toutes les parties concernées et soucieuses d'examiner les problèmes dans le cadre d'une évaluation raisonnée des dangers en évitant l'entraînement vers des dramatisations hors de proportion avec les dangers réels.

On assiste de fait à un changement dans le dialogue entre les différents acteurs économiques concernés par la protection de l'environnement. Coopération et concertation deviennent des données essentielles

si l'on veut que des progrès rapides et durables, qui tiennent compte des impératifs économiques et industrielles, soient réalisés. Dans ce cadre, les industriels s'engagent progressivement vers une concertation avec le public, les pouvoirs publics, les organismes et associations liés aux questions de protection de l'environnement. Ainsi, "Entreprises pour l'Environnement" travaille en collaboration avec l'ADEME dans le cadre d'une convention sur le problème des points noirs orphelins, mais elle tente également d'amorcer un dialogue avec les principales associations écologistes afin de comprendre ce que ces dernières attendent des entreprises.

AC : Les questions relatives à l'environnement, les plus fréquemment citées (trou d'ozone, effet de serre,...), sont-elles à votre avis vraiment prioritaires ?

J.R. Fourtou : On constate en effet, actuellement, une montée des préoccupations autour de problèmes qui se situent à l'échelle mondiale et dont la résorption ne pourra se faire que par une prise en compte par tous les pays.

Ces questions fondamentales telles que l'effet de serre, la perte de diversité biologique, le trou d'ozone... sont très délicates à juger et nécessitent que la recherche de connaissances scientifiques à leur sujet soit rigoureusement poursuivie et que l'on débattenne très ouvertement, avec toutes les parties intéressées, de leurs conséquences et aussi des conséquences d'éventuelles mesures correctrices.

L'impact de mesures correctrices envisagées peut, en effet, être tout à fait considérable sur la croissance économique, la santé, l'emploi, les équilibres mondiaux. Cela ne saurait être prétexte à négliger ces questions et à refuser de s'attaquer aux problèmes. Mais le coût de la mise en oeuvre, soit du remplacement des CFC dans toute la chaîne du froid, soit de mesures de limitation du gaz carbonique est tel qu'il ponctionnera fatalement une partie non négligeable des ressources financières disponibles des pays de l'Europe de l'Est et du tiers monde.

Devant cette situation, il est indispensable de disposer des meilleures connaissances scientifiques possibles sur ces phénomènes et il faut s'interroger et débattre publiquement car il s'agit de choix qui auront des conséquences sur le bien être de beaucoup.

Il faut surtout, bien évidemment, choisir les moyens les plus efficaces, si l'on estime qu'il est nécessaire de "prendre une assurance", c'est à dire de prendre des mesures même si la réalité des dangers n'est pas prouvée. Pour ne prendre qu'un exemple, il vaut mieux faire des efforts et dépenser de l'argent pour réduire l'émission de CO₂ des pays les moins performants dans le domaine de l'utilisation énergétique (Chi-

ne, pays de l'Europe de l'Est, Etats-Unis) que de tenter de faire encore des progrès très coûteux dans des pays comme la France et le Japon qui ont déjà atteint un excellent niveau dans ce domaine.

AC : L'industrie chimique est souvent mise en accusation comme source majeure de pollution. Dans quelle mesure cela vous semble-t-il justifié ?

J.R. Fourtou : Il est certain que, dans le passé, les pratiques de l'industrie chimique ont surtout été orientées vers la mise au point, le développement et la production de substances aptes à répondre aux besoins des hommes. C'est ainsi que, dans de nombreux domaines, de l'amélioration de la santé à la fabrication de nouvelles fibres plus performantes et plus économiques, sans oublier la protection des plantes et les transports, l'industrie chimique a été à l'origine de progrès considérables dans les conditions de vie. Mais la protection de l'environnement n'a pas bénéficié des mêmes attentions et de nombreux problèmes, souvent très graves, sont apparus en liaison avec ses procédés de fabrication et ses produits. Mais cette période est révolue et, parallèlement à la poursuite de ses activités indispensables au développement de l'humanité, la protection de l'environnement est maintenant partie intégrante de la stratégie des entreprises de la chimie. Cet engagement en faveur de la protection de l'environnement s'est, en particulier, traduit par la signature par de très nombreuses entreprises de l'"Engagement de progrès".

Il s'agit d'une charte, signée par les dirigeants des entreprises, qui traduit en dix principes l'intégration de l'environnement et de la sécurité à tous les niveaux de l'entreprise et à tous les stades de la vie du produit depuis sa conception dans les laboratoires de recherche jusqu'à sa disparition dans l'environnement.

L'engagement de progrès s'inscrit dans le cadre international du Responsible Care, programme mis en place dans un nombre très important de pays (continent nord américain, Europe, Brésil, Japon, Australie,...) qui traduit bien le changement d'attitude des entreprises de la chimie face aux questions d'environnement et de sécurité.

Certes, les entreprises de la chimie continuent à avoir des émissions dans l'air, l'eau et à produire des déchets, mais ces quantités ont considérablement baissé dans les dernières années. Ainsi, en 10 ans, les émissions dans l'eau du groupe Rhône-Poulenc ont diminué de 80 %. Ces émissions et ces déchets continuent à diminuer même si les coûts associés sont de plus en plus élevés. Il importe donc maintenant de bien définir les priorités en liaison avec les pouvoirs publics et d'abandonner les attitudes émotionnelles qui, à la fois, condui-

sent à un gaspillage des ressources, empêchent de régler certains problèmes moins médiatiques mais plus graves, et ceci sans bénéfices pour l'homme et l'environnement.

Il faut, enfin, ajouter que la solution de nombreux problèmes d'environnement passe par la chimie. L'industrie chimique est en passe de ne plus être responsable de la dégradation de l'environnement pour devenir une des forces principales de sa restauration.

AC : Vous êtes président du groupe Rhône-Poulenc : quelles ont été les initiatives les plus marquantes de ce groupe pour la défense de l'environnement ? Dans quelle direction pensez-vous poursuivre cet effort à l'avenir ?

J.R. Fourtou : Le groupe Rhône-Poulenc entend jouer un rôle de leader au sein de l'industrie chimique pour la protection de l'environnement. Pour Rhône-Poulenc, l'intégration de l'environnement dans la stratégie de l'entreprise s'est traduite par un plan environnement qui est tout à la fois :

- un outil de mobilisation interne,
- le moyen de déterminer les priorités d'actions,
- une méthode d'optimisation de l'allocation des ressources,
- un vecteur de communication externe.

Ce plan est basé sur une politique environnement en cinq points :

- Développer la prise en compte de l'environnement à tous les stades de la vie des produits
- Utiliser des technologies plus propres.
- Gérer avec rigueur l'élimination des déchets.
- Prévenir et contrôler les risques majeurs pour l'homme et l'environnement.
- Développer la communication externe.

Il s'appuie sur des moyens humains et financiers importants. 2 000 personnes se consacrent dans le groupe à la sécurité des hommes et à la protection de l'environnement. En 1991, 1,5 milliard de francs ont été consacrés à la seule protection de l'environnement des sites français.

Il met en jeu des outils de management adaptés. Ainsi, parce qu'il est bien connu que tout progrès passe par la mesure, le groupe Rhône-Poulenc a mis au point des indices environnement pour les émissions dans l'eau, les émissions dans l'air et la génération des déchets de ses usines dans l'ensemble du monde. Chaque année, les objectifs d'amélioration sont fixés avec les unités opérationnelles. Ainsi, l'indice eau mis en place depuis 1987 a déjà montré un progrès de 32 %. De même, pour assurer un suivi en temps réel de ses déchets depuis

leur génération sur les lieux de production jusqu'à leur élimination qu'elle soit interne ou externe, Rhône-Poulenc a mis au point un système de suivi informatique qui fonctionne avec des codes barres et le réseau Minitel.

Le plan environnement s'est donné 3 objectifs prioritaires pour les trois prochaines années :

- intégration de l'environnement dans la vie des produits : écobilan, recyclage, développement de partenariats avec les clients,
- diminution des rejets toxiques : action d'élimination à la source, révision des fabrications,
- achèvement du programme de mise en sécurité des installations, notamment dans les sites américains récemment acquis.

Du point de vue quantitatif, le plan a fixé et affiché un objectif de réduction des

émissions et des déchets de 50 % pour 1995 et de 65 % à l'horizon 2000 sur la base des valeurs des indices environnement de 1990.

Toutes ces actions vont se poursuivre dans les années à venir et on peut raisonnablement penser que les efforts financiers resteront du même ordre. L'orientation vers les produits sera de plus en plus importante, à la fois pour développer des produits de même efficacité mais ayant un impact moindre sur l'environnement, et aussi pour assurer aux clients une plus grande assistance pour le traitement des résidus associés et développer le recyclage. L'exemple des produits pour la protection des plantes est, à cet égard, significatif. Pour réduire les problèmes liés à la dispersion de ces produits lors des épandages, Rhône-Poulenc développe le traitement des semences. Ainsi, les éléments qui per-

mettront à la plante de se défendre contre les agressions externes sont apportés par les produits enrobés sur les semences donc sans impact négatif sur l'environnement.

Dans le secteur des fibres et polymères, Rhône-Poulenc développe avec ses clients de nouveaux outils (écobilans) et des actions de partenariat pour développer le recyclage (marché de l'automobile).

Enfin, son expertise dans le domaine des traitements des pollutions, les capacités internes excédentaires résultant des progrès accomplis et les produits qu'il a mis au point permettent au groupe Rhône-Poulenc d'être bien placé dans le marché en croissance de l'environnement.

Rhône-Poulenc, 25 quai Paul Doumer, 92408 Courbevoie Cedex.

INTERVIEW

Jacques PUÉCHAL

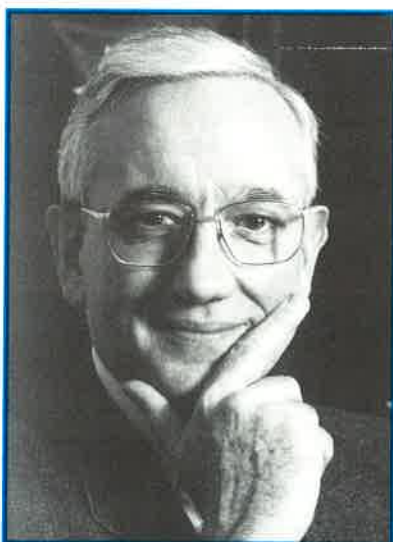
Président-directeur général d'Elf Atochem

L'Actualité Chimique : En tant que Président du CEFIC, pourriez-vous brièvement nous rappeler ce qu'est cet organisme et le rôle qu'il joue dans l'industrie européenne ?

J. Puéchal : Avant d'aborder la description du CEFIC, organisme qui représente notre industrie au niveau européen, j'évoquerai en quelques mots les principales caractéristiques de notre industrie en Europe.

Avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 330 milliards d'Ecu et 10000 entreprises, l'industrie chimique européenne représente près de 35% de l'industrie chimique mondiale, ce qui la place au premier rang devant la chimie asiatique et la chimie américaine. Cette industrie emploie aujourd'hui plus de 2 millions de personnes et dégage un solde import/export de plus de 20 milliards d'Ecu.

Elle est représentée au niveau européen par le CEFIC : le Conseil Européen de l'Industrie Chimique. Le CEFIC compte comme membres directs, 18 fédérations nationales de l'industrie chimique (1) et plus de 40 sociétés. Depuis son Assem-



blée générale de juin 1992, le CEFIC, concrétisant son ouverture vers l'Europe Centrale et Orientale, a admis les fédérations hongroise, polonaise et turque comme membres associés.

Le CEFIC, dont le budget avoisine 50 MF, est doté d'un secrétariat composé

d'une soixantaine de membres permanents et deux instances de direction :

- le Comité exécutif, composé de 6 membres : le Président, le Vice-Président, le précédent Président, un représentant des fédérations, un représentant des Sociétés, le Directeur général du CEFIC,
- le Conseil, un véritable conseil d'administration du CEFIC, composé à parts égales de représentants des fédérations et des sociétés.

Le rôle du CEFIC, qui s'étend à tous les sujets liés au commerce et au marché intérieur européen, à l'environnement et à la recherche et au développement, s'exerce dans les trois domaines.

En premier lieu, le CEFIC participe à l'élaboration des réglementations internationales et européennes. Dans ce cadre, il coordonne les prises de position de l'industrie chimique et les diffuse auprès des décideurs et des leaders d'opinion. Au cours de ces contacts, le CEFIC veille également à identifier avec les autorités les sujets d'intérêt long terme pour l'industrie.

(1) Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse et, depuis 1992, Hongrie, Pologne et Turquie.

En second lieu, il suscite la préparation et la promotion de normes et codes de bonne conduite et contribue à la mise en œuvre de programmes tels que le Responsable Care, l'engagement de progrès de l'industrie chimique dans le domaine de la sécurité et de la protection de l'environnement. Il assure information et conseil à ses membres sur les différents sujets de sa compétence. Le CEFIC remet également, tous les deux ans, le prix CEFIC de l'environnement, qui récompense une innovation originale contribuant concrètement à la protection de l'environnement et de la santé.

En dernier lieu, le CEFIC participe, au nom de l'industrie chimique européenne, aux travaux d'organisations internationales telles que l'OCDE ou les Nations Unies et coopère au sein de l'ICCA (International Council of Chemical Associations) avec les associations chimiques des différentes parties du monde. Le CEFIC représente également les intérêts de la chimie européenne dans la négociation d'accords commerciaux du type GATT ou, c'est moins connu, du type CEE/Conseil des Pays du Golfe.

Etabli depuis plus de 20 ans maintenant, le CEFIC a acquis un statut à part entière auprès des autorités européennes et est un partenaire fiable et écouté, promoteur de solutions spécifiques adaptées à la branche industrielle qu'il représente.

AC : En matière d'environnement, quelles sont les questions qui sont prioritaires pour l'industrie européenne ?

J. Puéchal : Ma réponse comportera deux volets : le premier concerne directement votre question et le second, le rôle de l'industrie dans la recherche de solutions.

Je ne répondrai certainement pas à cette question par une liste de grands problèmes environnementaux auxquels notre industrie souhaite se consacrer.

Même s'ils n'attendent pas la réglementation pour agir, ce ne sont pas les industriels qui fixent les priorités en matière d'environnement. Et, si notre industrie a aujourd'hui des priorités dans ce domaine, elles résultent des choix établis par le pouvoir politique.

Nous sommes d'ailleurs à la recherche de signes positifs de la part des autorités nationales et communautaires : la mise en place d'un cadre homogène et favorable à un développement harmonieux de notre industrie, un ensemble hiérarchisé d'objectifs par l'application d'une analyse coûts/bénéfices et des possibilités accrues de dialogue.

Le rôle de l'industrie chimique, dès son origine, a consisté à mettre à la disposition du plus grand nombre les produits nécessaires à l'amélioration du bien-être, de la santé et du confort de tous. Ce rôle, notre industrie continuera à le jouer, tout en veillant à l'amélioration constante de ses performances en matière d'environnement.

Depuis de nombreuses années, l'industrie chimique s'est attachée à assurer une croissance compatible avec une protection accrue de l'environnement. En consacrant chaque année à la protection de l'environnement environ 3,5% de leur chiffre d'affaires et 15% à 20% du montant de chaque nouvel investissement, les entreprises chimiques font la démonstration de leur attachement au progrès. Entre 1974 et 1989, l'industrie chimique a réduit de 35% sa consommation énergétique par unité produite. De même, entre 1980 à 1989, les émissions atmosphériques de dioxyde de soufre, d'oxydes d'azote et de poussières ont été diminuées de plus de 40%, alors que la demande, donc la production, augmentait de plus de 30%.

Afin d'aller plus loin, le CEFIC a, sous la forme de 12 principes établis en 1987, défini les priorités que l'industrie chimique s'était fixées. Ces recommandations approuvées par le Conseil d'administration du CEFIC en juin 1987 sont partie intégrante du programme "Responsable Care". Elles ont été souscrites par les membres du CEFIC et plus récemment par l'ensemble de l'industrie chimique européenne (Centre, Est et Ouest) représentée lors de la Conférence de Varsovie CEFIC/Nations Unies en mars 1992. Elles se résument en quelques mots : prévention, minimisation, information, contrôle.

- Par prévention, on entend la mise en place de politiques intégrées en matière d'environnement au sein des entreprises. Concrètement, cela passe par la définition des mesures à prendre pour éviter accidents et rejets accidentels, mais aussi par l'évaluation préalable de l'impact des produits et des activités sur l'environnement et la recherche de procédés et de produits plus respectueux de celui-ci.

- La minimisation s'applique à la gestion des opérations industrielles. Elle vise à limiter les émissions, réduire les quantités de déchets produits, ..., opérations qui constituent la base des efforts quotidiens de notre industrie.

- L'information du public et des autorités sur nos activités, mais aussi celle des clients sur les mesures à prendre au cours de la manipulation et de l'utilisation des produits et de l'élimination des déchets sont un élément fondamental de la politique mise en place. Une action identique

est menée envers nos employés, afin qu'ils aient, à tous les niveaux, le sens de leur rôle et de leur responsabilité vis-à-vis de l'environnement.

- Enfin par contrôle, nous entendons autocontrôle, largement ancré dans les pratiques journalières de notre industrie.

Ma réponse a un deuxième volet ; il concerne l'industrie chimique comme source de solutions. Dans ce domaine, encore, notre industrie a un rôle à jouer. Grâce à la mise au point de nouveaux produits et à l'amélioration des produits existants, l'industrie chimique peut contribuer à assurer le "développement durable" popularisé par la Conférence de Rio, même s'il existe aujourd'hui plusieurs définitions de ce concept. Pour ce faire, et c'est un autre de ses objectifs, notre industrie s'attache à obtenir des autorités européennes et nationales, le climat nécessaire à l'épanouissement d'une recherche performante et à la promotion des sciences et de la technologie auprès du public. Ces efforts ont porté, par exemple, sur la promotion des biotechnologies, qui dans l'avenir permettront de contribuer positivement à l'équilibre alimentaire de la planète. Rappelons à cette occasion, qu'avec un budget annuel de 17 milliards d'Ecu, l'industrie chimique européenne représente plus de 20% des dépenses de recherche et développement de l'industrie européenne.

AC : Quelles sont les initiatives de l'industrie chimique qui vous paraissent les plus significatives, toujours dans le domaine de l'environnement ?

J. Puéchal : Aujourd'hui, au-delà de la réduction de leur impact potentiel sur l'environnement, les entreprises chimiques se sont engagées sur la voie de changements plus profonds. Ceux-ci concernent, bien entendu, la production et le transport des produits chimiques, mais aussi la mise en œuvre d'une politique intégrée sur l'ensemble de la chaîne d'utilisation des produits.

A la réduction des émissions et des quantités de déchets produits sur leurs sites, à l'amélioration de la sécurité dans le domaine des transports, les industriels de la chimie mettent donc les moyens dont ils disposent et leur capacité d'innovation au service de l'environnement, pour rechercher et développer des systèmes complets visant à la meilleure prise en compte de l'environnement par les industries consommatrices et le consommateur final. Cet engagement s'est illustré notamment dans la résolution des problèmes posés par les déchets.

Dans le domaine lié aux activités industrielles, je citerai les deux programmes

initiés par le CEFIC : "Responsible Care" et ICE.

Le programme "Responsible Care" est une initiative lancée par l'industrie chimique. Elle vise à obtenir des sociétés chimiques qui y souscrivent l'engagement formel d'améliorer leurs performances dans le domaine de la protection de l'environnement, de l'hygiène et de la sécurité. Cet engagement, souscrit par la direction générale des entreprises concernées, est concrétisé par la mise en place de procédures spécifiques (codes de conduite, procédures, audits internes,...) et d'indicateurs de suivi, permettant de mesurer l'amélioration des performances ainsi obtenue (consommation d'énergie, réduction du nombre d'accidents, réduction des émissions,...).

Le programme "Responsible Care" vise également à améliorer l'information du public et à accroître sa compréhension des activités de l'industrie chimique.

Afin de compléter ces efforts, l'industrie chimique s'est également engagée dans un programme concernant l'amélioration de la prévention et de la sécurité dans le domaine des transports ; c'est le programme ICE (International Chemical Environment). Ce programme comporte plusieurs volets. Le premier vise à la mise en place, dans chacune des fédérations membres du CEFIC, de systèmes d'aides d'urgence en cas d'accident au cours du transport des produits chimiques, puis à leur interconnexion. Le second volet du programme ICE concerne la définition de règles de sécurité pour le transport des produits chimiques par voies routière et maritime et la mise en place d'audits d'évaluation des transporteurs.

Dans un domaine développé plus récemment, celui lié à la bonne utilisation des produits commercialisés, des initiatives ont également été développées.

Je rappellerai pour mémoire les efforts très importants qui ont été consentis pour le développement des produits de substitution aux CFC. Plusieurs milliards d'Ecu ont été engagés dans des études et programmes de recherche et en investissement, afin de répondre au programme strict d'élimination des produits élaborés par le PNUE.

L'industrie chimique s'est également mobilisée pour faire face au problème posé par les emballages. Loin d'être le reflet de ce que certains appellent la "jetée société", les emballages sont surtout un moyen efficace de protéger les denrées que nous transportons et consommons. Un seul chiffre ici vaut toutes les démonstrations : les pertes de nourriture résultant de l'absence d'emballages dans les pays en développement sont estimées à

50% de la production. Le même chiffre pour les pays développés est de 1 à 2% !

Dans ce domaine donc, l'industrie chimique a été partie prenante dans la définition de programmes conduisant à la mise en place de systèmes améliorés de collecte et de traitement des déchets. La mise en place de la filière française de traitement des déchets ménagers et la création de la société Eco-Emballages résultent pour partie des propositions élaborées par l'industrie chimique. Plus récemment, d'ailleurs, la généralisation à l'Europe entière d'un système identique a été annoncée.

D'autres initiatives se mettent en place. Ainsi, les fédérations françaises des industries chimique et métallurgique ont signé, en septembre 1992, un engagement conjoint de réduction des émissions de solvants chlorés. Cet accord est en cours de "transposition" au niveau européen, ce qui démontre d'ailleurs que les industriels français sont parfois plus innovateurs et volontaires que leurs confrères européens !

Je pourrais citer d'autres exemples, démonstration concrète de la capacité d'innovation et de la volonté de notre industrie de développer volontairement des solutions.

Je voudrais également saluer les initiatives prises par le CEFIC et l'industrie chimique européenne vis-à-vis des pays d'Europe centrale et orientale. Elles ont pris deux formes ; j'ai déjà mentionné l'admission des fédérations hongroise et polonaise, comme membres associés du CEFIC. Plus concrètement, le CEFIC a développé le programme EASTT. Ce programme permet la réalisation, à titre gratuit, d'une évaluation de la performance environnementale et énergétique d'une unité de production ou d'un site chimique situé en Europe centrale et orientale, par une entreprise membre du CEFIC. L'entreprise ou le ministère concerné peut alors envisager les investissements nécessaires à la mise en conformité du site aux standards communautaires. Ceci constitue un grand pas vers le rapprochement des standards environnementaux sur le continent européen.

AC : Vous êtes également Président du groupe Elf Atochem, comment ressentez-vous le développement de la réglementation communautaire en matière d'environnement ?

J. Puéchal : Je crois qu'il convient de se poser d'abord une question de fond : dans quel monde voulons-nous vivre ? Je crois qu'il faut viser un équilibre entre croissance économique et qualité de la vie ou, mieux encore, que croissance et respect

de l'environnement aillent de pair. Aujourd'hui, l'exigence est très forte en ce domaine. Il faut cependant se garder d'aller d'un excès à l'autre et faire preuve de bon sens. Progressivement, par étapes successives, nous parviendrons à une forme d'équilibre plus riche, plus complexe, plus subtile, entre les impératifs de préservation de l'environnement et ce que veut et ce qu'est prêt à payer le consommateur.

La réglementation communautaire en matière d'environnement a, jusqu'ici, fourni un cadre homogène permettant au mieux d'harmoniser les conditions environnementales dans les pays européens, mais également les conditions de concurrence entre les entreprises, en tentant notamment d'éliminer les formes déguisées de protectionnisme entre les différents partenaires. Les réglementations mises en place ont, de plus, constitué une incitation au développement de procédés plus performants et à la recherche de nouveaux produits.

C'est l'aspect positif que je vois au développement de la réglementation européenne en matière d'environnement. Aujourd'hui, nous assistons à des dérives par rapport aux principes de départ.

J'en citerai trois, à titre d'exemples.

- Première dérive, l'émergence de réglementations nationales constituant des freins à la libre circulation des produits. Les atteintes de ce type se multiplient, notamment de la part des pays de l'Europe du Nord, et sans que les mesures législatives mises en place puissent être mises au crédit d'une protection accrue de l'environnement, ni d'une gestion rationnelle et efficace. Je rappellerai, ici, l'exemple constitué par la réglementation allemande sur les emballages et les déchets d'emballages, dite "Loi Töpfer", - du nom du ministre allemand de l'Environnement - et ses conséquences imprévues : les stocks d'emballages en attente de recyclage, répartis sur le territoire allemand !

- Second dérive, la mise en place accélérée de réglementations sans une analyse scientifique détaillée des problèmes posés.

Ce phénomène tend à se développer au sein des instances communautaires. Il donne parfois lieu à des réglementations contradictoires, coûteuses et contraignantes, supposées porter remède à un mal, dont l'existence n'a jamais vraiment été établi scientifiquement.

Certaines propositions visant à éliminer des groupes entiers de produits, en vertu d'un risque potentiel sur l'environnement jamais totalement étudié ni établi, relè-

vent de cette catégorie. Aujourd'hui, un certain nombre de produits en sont victimes.

La question du danger d'un certain dirigisme dans ce domaine doit d'ailleurs être posée. Les courants de pensée visant à interdire, sous prétexte de rationalité écologique, certains choix économiques et sociaux et à forcer certains comportements ont des effets pervers considérables. Ceci va à l'encontre des mouvements, y compris politiques, amorcés avec la chute du mur de Berlin et la fin de la division de l'Europe et tourne le dos à une société fondée sur la liberté, la responsabilité et l'éducation.

- En dernier lieu, je citerai la mise en place de systèmes de taxes, dites écotaxes.

L'exemple de la taxe sur l'énergie mérite d'être mentionné. Elle conduirait à détourner de l'économie française une

somme de 75 milliards de francs et pénaliserait lourdement les industries fort consommatrices d'énergie, sans apporter de réelles solutions aux problèmes posés.

Plus récemment, le système d'éco-taxes sur les déchets ménagers envisagé en Belgique suscite les mêmes réserves.

Ces trois dérèglements du système constituent, à mes yeux, une dérive dangereuse par rapport aux principes fondateurs de la Communauté européenne, ce que je regrette étant un Européen convaincu. Plus encore, elles représentent des entorses graves aux propositions incluses dans le cinquième Programme pour l'Environnement, récemment publié par la Commission.

A une époque particulièrement difficile au plan économique et dans un contexte de compétition internationale accrue, l'industrie européenne, et l'industrie chi-

mique en particulier, ont besoin d'un climat favorable. Ces orientations récentes me semblent constituer un grave problème et remettre en cause les bases même d'un développement économique harmonieux.

J'ai, néanmoins, la ferme conviction que nous parviendrons à rétablir un contexte plus favorable, grâce à une intensification du dialogue avec les différentes parties prenantes, au niveau national et communautaire.

Il entre dans mes intentions de rencontrer prochainement les Commissaires nouvellement nommés.

*Elf Atochem
4, cours Michelet, La Défense 10, Cedex 42,
91091 Paris La Défense.*

INTERVIEW

SERGE TCHURUK

Président-directeur général de Total

L'Actualité Chimique : La production énergétique, notamment la combustion d'hydrocarbures, est considérée comme une cause majeure de pollution de l'environnement. Les entreprises pétrolières sont, depuis longtemps, soucieuses de la gravité de ce problème. Pensez-vous qu'elles ont encore la possibilité de réduire les pollutions dont elles sont responsables ?

S. Tchuruk : Oui, bien sûr. La réduction des pollutions est une action de progrès permanent. Par exemple, les émissions d'oxyde de soufre sont réduites aussi bien au niveau des raffineries qu'au niveau des produits. Ainsi le gazole moteur est déjà passé de 0,8 à 0,3 % de teneur en soufre avec un objectif de 0,05 % avant 4 ans. Pour les oxydes d'azote émis essentiellement par les véhicules, le pot catalytique constitue un grand pas, à condition toutefois qu'il soit remplacé le moment venu et que des progrès technologiques soient faits pour améliorer son efficacité lors de son utilisation à froid. On constate, à cette occasion, que la réduction de la pollution résulte des actions de toute une chaîne : raffineur, transporteur, distributeur, constructeur automobile et automobiliste. Rappelons à ce sujet le poids des comportements quand on sait que le quart des déplacements en ville se fait sur des distances inférieures au kilomètre !



AC : On observe depuis quelques années une grande préoccupation vis-à-vis des risques attribuables à l'accroissement de "l'effet de serre". Pensez-vous que ce problème soit correctement traité ?

S. Tchuruk : Pour bien traiter un problème, nous avons tous retenu de l'école qu'il faut l'avoir bien posé ! Or c'est là, à notre sens, que le bât blesse.

Certains partent de plusieurs certitudes : sur la relation entre émissions de gaz carbonique (CO₂) dues aux activités humaines et augmentation de l'effet de serre, ensuite sur l'effet négatif de cet accroissement, enfin sur le fait qu'une taxe sur le CO₂ supportée par certains pays développés aurait un effet de réduction de la consommation de combustibles fossiles de l'ensemble du monde.

D'autres contestent la relation de cause à effet entre activités humaines et accroissement de l'effet de serre et proposent de ne pas en tenir compte dans la gestion des ressources énergétiques.

Entre ces deux attitudes opposées, nous adoptons une attitude plus pragmatique, appliquant le principe de précaution et des actions sans regret orientées sur la recherche d'une plus grande efficacité énergétique. Et comme les ressources financières et de matière grise ne sont pas illimitées, il nous semble que des choix sont à faire entre différentes priorités par une approche coût/bénéfice. N'y aurait-il pas intérêt, au niveau européen, à transférer des capacités d'investissement à l'Est pour améliorer les rendements des centrales et des industries les plus polluantes, quitte à décaler certains équipements dans nos pays ?

La réduction des émissions d'une centrale à gaz à cycle combiné remplaçant une centrale à lignite en Europe de l'Est serait sans commune mesure avec celle résultant d'un même montant d'investissements affecté à des équipements dans des installations beaucoup plus performantes à l'Ouest.

AC : Quels sont les autres problèmes concernant l'environnement qui paraissent prioritaires aux industries pétrolières et pétrochimiques ?

S. Tchuruk : L'exemple précédent montre qu'il n'est pas possible de dissocier les problèmes d'environnement des autres préoccupations. Pour nous, la question essentielle est de savoir si nos activités pourront dégager les ressources nécessaires au maintien de leur existence à moyen et long terme. Ce maintien n'est pas statique, il suppose évolution et redéploiement, sachant que les préoccupations environnementales et les dépenses associées pèseront de plus en plus lourd. Félicitons-nous d'un consommateur qui serait disposé à payer la valeur ajoutée environnementale de nos produits.

D'un point de vue plus terre à terre, la gestion des déchets qui termine toute la chaîne des produits emballés est une préoccupation plus récente dont nous ne mesurons pas encore bien l'impact sur les activités pétrolières et pétrochimiques, mais aussi parachimiques. Par exemple, pour les emballages plastiques : aujourd'hui, la plus grande partie suit la filière des déchets ménagers, c'est-à-dire incinération ou décharge. Du point de vue industriel et économique, l'incinération avec récupération de l'énergie paraît une bonne solution. Mais de fortes pressions existent pour le

recyclage, qui pourrait être progressivement imposé. Suivant les orientations de la réglementation, les délais accordés et la rigueur de son application, des bouleversements pourraient affecter certaines chaînes de production en remontant du conditionnement jusqu'à la fabrication des grands intermédiaires.

L'évolution de la réglementation est donc l'une de nos préoccupations majeures ; elle suppose une concertation active avec les industriels.

Une autre priorité est celle des risques liés aux accidents majeurs, en particulier sur les transports par mer, fer et route. Des événements récents, par voies maritime et ferroviaire, en ont été l'illustration. Le transport par route, beaucoup plus diffus, moins facilement cernable, nous paraît justifier également d'une très grande vigilance, d'actions permanentes de formation et de contrôle de la part des transporteurs en relation étroite avec nos sociétés.

AC : Vous êtes président de Total. Pouvez-vous résumer les actions les plus significatives réalisées récemment dans le groupe ou projetées dans le domaine de l'environnement ?

S. Tchuruk : L'accroissement considérable des investissements en matière d'environnement est le fait le plus significatif à signaler. Pour permettre la montée en puissance de l'essence sans plomb, Total aura investi en trois ans près de 2 milliards de francs dans ses trois raffineries françaises, dont un tiers pour la logistique et deux tiers pour les installations de production consistant en unités de superfractionnement et d'isomérisation. Pour la nouvelle étape de réduction de la

teneur en soufre du gazole moteur, un programme d'investissements encore plus important est nécessaire.

Il a débuté par 200 M\$ d'investissements dans deux de nos raffineries américaines et se poursuivra en Europe pour répondre à l'échéance de 1993, sachant que celle-ci a été devancée pour le gazole "Premier" distribué dans notre réseau, avec une teneur en soufre moitié de la spécification réglementaire. A ces investissements sur les produits s'ajoutent ceux permettant la réduction des émissions de nos raffineries, et le soin apporté d'une façon générale à toutes nos opérations, depuis l'exploration jusqu'à la distribution au client.

A côté de ces réalisations matérielles, j'ai tenu à ce que l'environnement soit mis au plus haut niveau de nos priorités de management. Cet engagement s'est matérialisé en 1992 par la création d'une direction de l'environnement rattachée au comité exécutif et par la publication d'une charte dans laquelle chacun des 50 000 collaborateurs du groupe trouve les principes qui doivent guider ses actions personnelles, car la protection de l'environnement, c'est vraiment l'affaire de tous.

Enfin, il faut rappeler que le groupe a créé, l'an dernier, une Fondation d'entreprise consacrée à la sauvegarde de l'environnement. En effet, pour aller au-delà de nos investissements industriels prenant en compte la protection de l'environnement, nous avons décidé de réorienter notre politique de mécénat sur ce thème.

Total
Tour Total, Cedex 47,
92069 Paris La Défense.

3^e Forum mondial de l'industrie chimique

Paris - 28-29 avril 1993

Ce Forum est organisé par la Société de Chimie Industrielle et Informations Chimie, avec la collaboration de la section américaine de la Société de Chimie Industrielle, de l'Association for the Progress of New Chemistry (Aspronc, Japon), de l'Unions des Industries chimiques et du CEFIC (Conseil Européen des Fédérations de l'Industrie Chimique).

Consacré aux grands défis du XXI^e siècle, que devra relever l'industrie chimique, ce Forum réunira pendant deux jours à la Maison de la Chimie, sous la présidence de M. Frank Popoff (chairman de Dow Chemical), les plus hauts responsables des entreprises chimiques mondiales autour de trois thèmes principaux :

- rapport entre chimie et société,
- coopération et concurrence sur un marché global,
- technologie et compétitivité.

Les dirigeants des plus importants groupes chimiques mondiaux présenteront les orientations stratégiques de leur industrie.

Renseignements : Société de Chimie Industrielle, 28, rue Saint-Dominique, 75007 Paris. Tél. : (1) 45.55.69.46 (télécopie : (1) 45.55.40.33).